



Le Conseil Communal

VOTRE BOURGMESTRE



Michel FRANSOLET
Police - Sécurité Logement
Etat civil - Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin
Marc ANCION

Travaux, Agriculture
Forêts, Economie
Développement
durable



2ème échevin
Eric LAURENT

Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du
Territoire



3ème échevin
Michel PAROTTE

Sports - Communication
Mobilité - Sécurité routière
Festivités - Vie associative
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine
Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de la
personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Famille
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri
HOUSSA



Bastien
LAURENT



Francis
LERHO



Alexandre
DAUVISTER



Justine
DEFECHE



Alison
CLEMENT



Georgette
MICHEL-EVRARD



Jacques
CHAUMONT



Luc
BAWIN



Vincent
SWARTENBROUCKX



Gauthier
LEMAITRE



Didier
HEUSDENS



Pierre - François
VILZ

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice **ROYEN**

CONTACTS DES SERVICES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil :

087/37.91.18

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

Bourgmestre :

087/37.91.26

Bureau des Echevins

087/37.91.28 ou 91.29

Etat civil – Population :

087/37.91.10

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h00
- samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme :

087/37.91.30

- 08h30 à 12h00
- samedi de 09h00 à 12h00

Marchés publics :

087/37.91.21 ou 91.22

- 08h15 à 12h00
- 13h15 à 16h30

Protocole et communication:

087/37.91.42

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

Travaux :

087/47.49.41



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil

VOTRE PRESIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



Olivier BREDO



Michel WILKIN



**Anne
CHARPENTIER**



**Georgette
EVRARD**



Audrey XHROUET



Claude WIES



**Jean-Paul
COLLETTE**



**Jean - Pierre
DEVOS**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Catherine ABRASSART

PERMANENCES DU CPAS

Vous pouvez nous contacter par téléphone au **087/29.90.10**
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Où vous présenter à une permanence ?

A Sart, Maison Bronfort, place du Marché 234

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 11h00

A Jalhay, Administration communale de Jalhay, rue de la Fagne 46 – 1er étage

- du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00

Vous trouverez de nombreuses informations sur notre site : www.cpasjalhay.be.



	SART (Maison Bronfort, Pl. du Marché 234)	JALHAY (Administration communale)
LUNDI matin	Mme Virginie BREDO	Mme Valérie FONTAINE
LUNDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
MARDI matin	Mme Anne PAULY (sur RV)	Mme Virginie BREDO
MARDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
MERCREDI matin	Mme Valérie FONTAINE	Mme Martine ARNOULD
MERCREDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
JEUDI matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Valérie FONTAINE
JEUDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
VENDREDI matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Anne PAULY
VENDREDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.

Vous habitez la commune de Jalhay et vous êtes confrontés à des questions ou des problèmes relevant du domaine social.

Le CPAS peut vous donner une information sociale de base ainsi qu'une orientation vers l'organisme le plus adéquat pour répondre à votre demande.

La confidentialité est assurée.

Ce service est accessible à toute personne résidant dans la commune de Jalhay.

N'hésitez pas à contacter le CPAS de Jalhay au 087/29.90.10 ou à vous rendre à une de nos permanences.

Site internet : www.cpasjalhay.be

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Livraisons de gaz ou de mazout : un petit coup de pouce !

Conditions à remplir :

A Répondre à un des trois critères suivants :

1 - Vous avez le statut BIM à la mutuelle (ainsi que tous les membres de votre ménage).

2 - Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 22.925€ augmentés de 4.242,16€ par personne à charge.

3 - Vous êtes en règlement collectif de dettes ou suivi par un service de médiation de dettes.

B Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS **tout au long de l'année** dans les **60 jours** qui suivent la livraison du combustible.

Montant de l'intervention :

Prix au litre (sur la facture)	Montant de l'allocation par litre
≤ € 1,14 et ≥ € 1,265	Augmentation graduelle de 14 à 20 cents

Pour l'achat de pétrole, une allocation forfaitaire de 210 € sera accordée.

Attention !! Cette allocation n'est accordée qu'une seule fois par période de chauffe (année civile)

En 2023, une allocation pourra vous être accordée pour un **volume maximal de 2000 litres** livrés en une ou plusieurs livraisons entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Attention !! Il faut introduire une demande (dans les 2 mois) pour **chaque facture**.

Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Renseignements : 087/29.90.22

Responsable : Cécile Sente

TU VIENS D'OBTENIR TON DIPLOME ?

Tu viens d'obtenir ton diplôme ? C'est une excellente nouvelle et une étape importante de ta carrière professionnelle ! Cependant, ne va pas penser que tu peux te reposer sur tes lauriers... Il te faudra effectuer au moins trois démarches indispensables pour entrer comme il se doit dans la vie active.

> T'inscrire en tant que demandeur d'emploi

Quoi qu'il arrive, la première chose à faire une fois ton diplôme en poche est de **t'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi auprès du Forem** et ce "Peu importe que tu vives encore chez tes parents, seul ou en colocation."

Ton inscription en tant que demandeur d'emploi te permettra de **démarrer ton « stage d'insertion professionnelle »** qui durera 310 jours (en réalité un an, les dimanches n'étant pas inclus dans le décompte à l'inverse des jours fériés). Il s'agit en fait d'une période durant laquelle tu es censé commencer à rechercher activement du travail, sans possibilité de toucher des allocations.

Si tu as réussi en juin, aucun problème : tu peux t'inscrire immédiatement afin que ton stage d'insertion puisse officiellement débuter. Par contre, en cas de deuxième session, il te faut attendre le lendemain de ton dernier examen de passage ou le lendemain du dépôt de ton TFE / mémoire avant de passer à l'acte. Dans ce cas, ton stage d'insertion commencera le jour de ton inscription.

C'est seulement après les 310 jours de ton stage d'insertion professionnelle que tu peux prétendre aux allocations d'insertion, dans le cas où tu n'as toujours pas trouvé d'emploi. Tu devras alors remplir les conditions requises (notamment, l'obligation d'être âgé de moins de 25 ans au moment de ta demande pour obtenir les dites allocations). Sache en outre que tes parents ont toujours droit aux allocations familiales durant la durée entière de ton stage d'insertion, sauf pour les mois où tu gagnes plus de 562,93 € brut par mois.

Enfin, sache que si tu trouves du travail durant ton stage d'insertion, tous les jours passés en tant que salarié seront pris en compte dans le calcul des 310 jours.

> T'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité

Durant ton stage d'insertion professionnelle, tu gardes le statut de personne à charge de tes parents (pour peu, une nouvelle fois, que tu n'aies pas atteint l'âge de 25 ans).

Dès que tu trouves du travail ou lorsque ton stage d'insertion touche à sa fin, il est nécessaire que tu t'inscrives en tant que titulaire auprès d'une mutualité de ton choix (tu peux donc opter pour une mutualité différente de celle de tes parents).

Pour rappel, être régulièrement inscrit auprès d'une mutualité te permet de bénéficier d'un remboursement des frais de soins de santé (hospitalisation, médicaments...).

> Rechercher activement du travail

Dernière étape importante : il te faut à présent rechercher activement un emploi. À ce sujet, l'ONEM (Office National de l'Emploi) procédera à deux évaluations lors de ton stage d'insertion professionnelle : la première au cours du 7^e mois de stage, la seconde au cours du 11^e mois. Une évaluation négative aura comme conséquence la prolongation de ton stage d'insertion professionnelle et reportera donc à plus tard ton droit à des allocations d'insertion.

> Rechercher activement du travail

Tu as encore droit aux allocations familiales juste après tes études sous certaines conditions, **pendant ton stage d'insertion professionnelle**.

Tu devras pour cela remplir plusieurs **conditions** :

- **Être inscrit comme demandeur d'emploi** ;
- **Ne pas avoir encore fini ton stage d'insertion professionnelle** ;

- Avoir **moins de 25 ans** ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- Avoir achevé une formation (études, apprentissage, etc.) ;
- Ne pas avoir refusé un travail convenable ;
- **Ne pas percevoir plus de 562,93 EUR brut par mois** :
 - o revenus professionnels et revenus de remplacement confondus;
 - o ce montant est indexé régulièrement.

Si tu arrêtes tes études en cours d'année, il est important pour toi que tu t'inscrives au Forem au plus vite. Pour ce faire, il faudra demander à l'école une attestation de fin d'études et l'envoyer à la caisse d'allocations familiales.

Si tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi, tu n'auras pas droit aux allocations familiales après tes études.

Si ton stage d'insertion est prolongé (parce que tu n'as pas eu 2 évaluations positives), le paiement de tes allocations familiales est aussi prolongé, si tu mènes une procédure de suivi avec le Forem (entretiens d'évaluation pour vérifier que tu recherches un emploi).

La caisse d'allocations familiales est informée automatiquement de ton inscription comme demandeur d'emploi.

Séparation, problèmes avec votre propriétaire, décès d'un proche

Besoin des conseils d'un avocat ?

Une première entrevue gratuite est possible grâce aux permanences juridiques décentralisées : un avocat du barreau de Verviers se tiendra à votre disposition pour une consultation brève afin de vous donner un premier conseil juridique, un avis ou pour une orientation vers un avocat spécialisé.

C'est près de chez vous :

- * **A Sart** : un lundi par mois de 11 h à 12 h
Adresse : Place du Marché 234 à Sart (Maison Bronfort)

Prochaines dates : **2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2023**

- * **A Jalhay** : chaque premier mercredi du mois de 14 h à 15 h
Adresse : administration communale (rue de la Fagne 46)
Service population

Prochaines dates : **4 octobre et 6 décembre 2023**

- vous serez informé de la décision par courrier.

IZIMI - LONGUE VIE À VOS DOCUMENTS



La vie va de pair avec bon nombre de documents qui ne résistent pas tous à l'épreuve du temps. Les actes notariés ou autres documents importants finissent généralement par disparaître au fond d'une armoire à archives ou d'un épais classeur. Et quand vous en avez vraiment besoin, impossible de remettre la main dessus.

C'est quoi Izimi ?

Izimi est une plateforme numérique qui vous offre votre **propre coffre-fort personnel** pour **stocker et gérer vos documents importants** et vos données personnelles. Mais Izimi c'est aussi un **accès direct et gratuit** à vos actes **notariés depuis 2015**.

Vous disposez ainsi d'un **espace centralisé** pour rassembler tous vos documents. Izimi vous permet également une **communication et un partage sécurisés** avec le notaire et d'autres utilisateurs de la plateforme.

Pourquoi Izimi ?

Simple et sécurisé

En plus de vos actes notariés directement et automatiquement stockés sur Izimi, vous pouvez également ajouter vos passeports, diplômes, bail de location de la maison, investissements immobiliers, jugements de divorce, rapports médicaux ... Au total, 8 catégories vous permettent de classer vos documents après les avoir ajoutés dans votre coffre-fort en quelques clics. Facile à partager également car Izimi est un canal de communication ultra sécurisé. Vous gardez donc le contrôle de vos données et vous vous facilitez la vie et celle de vos proches en ayant tout centralisé à un endroit.

Neutre et impartial

Izimi est un service, proposé et garanti par le notariat belge, qui a pour objectif d'aider le citoyen dans la gestion quotidienne de son patrimoine. C'est un service d'intérêt général. C'est pour cela qu'il est **gratuit**.

En outre, le notariat belge vous garantit une confidentialité totale (conformité GDPR) car la plateforme est indépendante de tout acteur commercial qui pourrait être intéressé par vos données. Vous gardez donc la maîtrise absolue de vos données.

Proactif et flexible

Dans le futur, d'autres fonctionnalités viendront s'ajouter. Vous pourrez par exemple être tenu informé des évolutions législatives liées à votre situation et pourrez l'adapter si nécessaire. C'est vous qui créez et gérez votre coffre-fort comme vous le souhaitez, avec les documents que vous souhaitez et les partagez avec qui vous voulez.

Pour plus d'informations : www.izimi.be

ClassContact connecte l'enfant ma- lade à sa classe



ClassContact est une ASBL active en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'aider les enfants malades de longue durée dans leur parcours scolaire en les connectant à leur classe.

L'ASBL en quelques mots

Depuis 2006, **ClassContact connecte des centaines d'enfants malades de longue durée à leur classe.** Cette initiative vise à garantir leur droit fondamental à l'éducation tout en préservant leur connexion sociale cruciale pour leur bien-être mental. Concrètement, ClassContact fournit **gratuitement** l'équipement informatique ainsi que les connexions Internet nécessaires, que ce soit à domicile ou à l'hôpital lorsque l'enfant est hospitalisé. Cette mise en place se fait également dans la salle de classe habituelle. Ainsi, les enfants ont la possibilité de participer en direct aux cours et de rester en contact

avec leurs enseignants et leurs camarades, tout en respectant leur propre rythme et leurs besoins médicaux. En outre, une assistance technique est disponible en permanence pour résoudre tout problème technique et soutenir les équipes dans l'utilisation de ce système.

Pour qui ?

ClassContact connecte les **enfants officiellement inscrits dans une école maternelle, primaire ou secondaire (général, technique et professionnel) en Fédération Wallonie-Bruxelles** (les enfants inscrits dans une école bruxelloise néerlandophone ou dans l'enseignement néerlandophone peuvent faire appel à Bednet vzw).

L'enfant malade doit avoir **une durée d'absence estimée de minimum 6 semaines** (continues ou non) sur l'année scolaire. La demande se fait dès que l'absence est connue, il ne faut pas attendre 6 semaines avant de faire appel à ClassContact.

Cette absence doit être justifiée par une raison médicale auprès de l'école. **Les raisons médicales permettant de faire appel à ClassContact sont diverses et variées.** Par maladie, l'ASBL comprend aussi bien les maladies physiques ou systémiques (cancers, sclérose en plaque, syndrome d'Ehlers-Danlos, opérations programmées, accidents, etc.) ainsi que les phobies scolaires, les maladies psychologiques, les handicaps ou encore les adolescentes enceintes. **Malgré cela, près de 90% des enfants malades connectés par ClassContact réussissent leur année scolaire.**

Comment inscrire un enfant ?

Toute personne intéressée par la scolarité et/ou le bien-être social d'un enfant malade de longue durée (parents, famille, école, hôpital, centre PMS, etc.) peut inscrire l'enfant auprès de **ClassContact via le formulaire en ligne présent sur le site internet www.classcontact.be** dans l'onglet « Inscrire un enfant ».

Pour toute information, contactez ClassContact par mail (contact@classcontact.be) ou par téléphone au 02/726.40.55

Comment soutenir les enfants malades ?

Pour soutenir l'asbl, vous pouvez parler de ClassContact, faire un don, organiser une action caritative ... Vous trouverez plus d'idées sur le site internet www.classcontact.be dans l'onglet « Nous aider ».

- « Vous avez permis à Julia de garder le moral et de continuer sa scolarité.

Mais c'est aussi un énorme soutien pour nous, les parents. » (La maman de Julia)

- « Votre soutien est vital, Yanis a pu avoir à nouveau un avenir. » (La maman de Yanis)
- « Grâce à toute l'équipe de ClassContact et à son enseignante, Joshua, 6 ans, a réussi sa première primaire » (La maman de Joshua)

- <https://classcontact.be>
- contact@classcontact.be
- 02/726.40.55
- Service gratuit



Analyse des besoins ATL : Répondez à l'enquête !



Tous les 5 ans, en partenariat avec l'ONE, le Service Accueil temps Libre réalise un **état des lieux** de l'offre d'accueil et une **analyse des besoins** sur la Commune de Jalhay.

Dans un premier temps, il s'agit de **répertorier tous les opérateurs d'accueil** qui proposent des activités aux enfants de 2,5 à 12 ans et plus, durant leur temps libre. Les activités concernées sont autant les accueils extra-scolaires que les activités thématiques proposées à l'année (culturelles, artistiques, sportives, mouvements de jeunesse et autres), ainsi que les stages de vacances.

Dans un deuxième temps, afin de **cerner les besoins** sur notre commune, nous devons **récolter la parole** des personnes directement concernées par l'Accueil Temps Libre : **les parents, les enfants, mais aussi les professionnels de l'accueil.**

Il est donc question de collecter un maximum d'avis sur ce qui est déjà proposé à Jalhay, ce qui devrait être amélioré, ou encore ce qu'il faudrait développer, en matière d'accueil.

Sur base des résultats de cette enquête, la **Commission Communale de l'Accueil** (regroupant mandataires, directions d'école, associations de parents et opérateurs de l'accueil) devra alors définir de **nouveaux objectifs** et énoncer les pistes d'actions envisagées pour l'avenir, afin de répondre aux divers besoins.

Il s'agit de l'élaboration du **programme CLE** (Coordination Locale pour l'Enfance), qui a pour finalité de veiller à la qualité de l'offre d'accueil proposée aux familles et au bien-être des enfants dans les diverses structures.

Recueillir l'**avis des différents acteurs** de l'Accueil Temps Libre est donc essentiel. Ceux-ci seront déterminants pour la suite !

Deux enquêtes sont en ligne pour le moment :

1. Questionnaire PARENTS : Pour les parents jalhaytois ou dont les enfants fréquentent une école de la Commune.



2. Questionnaire OPERATEURS DE L'ACCUEIL : Pour toutes les structures, associations, organisations, qui proposent des activités thématiques (culturelles, artistiques, sportives, mouvements de jeunesse ou autres) ou encore des stages de vacances.



Nous vous invitons à y répondre dès que possible, au plus tard pour le **15 octobre**.

N'hésitez pas à prendre contact avec Coralie BAIJOT, coordinatrice ATL à Jalhay, service.atl@jalhay.be ou 087/379 145 :

- pour toute question ou besoin d'informations complémentaires ;
- si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier de l'enquête qui vous concerne ;
- si vous souhaitez participer à la prochaine CCA, durant laquelle les résultats des enquêtes seront présentés, et les prochains objectifs du programme CLE seront discutés.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration !

Le Service ATL

ETAT CIVIL

Naissances

11/10/2022	FRAIPONT Edouard	SART
09/01/2023	BALHAN June	SART
17/01/2023	JACQUEMIN Victoria	JALHAY
27/01/2023	JACOB Alix	SART
15/02/2023	CLAESEN Gabriel	JALHAY
23/02/2023	VALETTE Tim	SART
06/03/2023	LABRIQUE June	SART
14/03/2023	MATHEYS Juliette	SART
21/03/2023	MONAMI HANQUET Timothée	JALHAY
02/04/2023	FONDEUR Matt	JALHAY
04/04/2023	PAROTTE Avril	JALHAY
06/04/2023	TRILLET Achyl	SART
07/04/2023	LEFIN COMPERE Tim	JALHAY
18/04/2023	LAURENT Eliott	JALHAY
15/04/2023	THIEBAUT Sophia	JALHAY
15/04/2023	LUXEN Eliott	SART
19/04/2023	WARG Théo	JALHAY
24/04/2023	JEROME Robin	SART
26/04/2023	BOVY Marilou	SART
27/04/2023	POTTIER Juliette	JALHAY
29/04/2023	TOUSSAINT Edouard	SART
02/05/2023	FICKERS Robin	JALHAY
08/05/2023	VERLEGH Emile	JALHAY
11/05/2023	GILLET Charles	JALHAY
16/05/2023	HALLOT Achille	JALHAY
21/05/2023	GILLET Florent	JALHAY
22/05/2023	STEMBERT Alice	JALHAY
26/05/2023	BREDO Emile	SART
27/05/2023	LIBERT Marceau	SART
27/05/2023	SCHAUS Valentine	SART
09/06/2023	LAMBERT Basil	SART
22/06/2023	SPRONCK Louis	SART
25/06/2023	DAVENNE Lior	SART
01/07/2023	COPPEE DECHESNE Léon	SART
12/07/2023	DELCOUR ROOD Jeanne	JALHAY
13/07/2023	SCHMETZ Baptiste	JALHAY
18/07/2023	BRONFORT Cloé	SART
21/07/2023	MICHEL Alice	JALHAY

Décès

22/02/2023	: LEMOINE Francine	JALHAY
02/03/2023	: BACKES Martine	SART-Tiège
03/03/2023	: WAYAFFE Marthe	SART-Tiège
04/03/2023	: HENDRIX Berthe	SART-Tiège
05/03/2023	: LEBEAU Ivan	SART-Nivezé
07/03/2023	: HALIN Michèle	SART
21/03/2023	: HAUGUSTAINE Francis	SART-Nivezé
25/03/2023	: PAROTTE Francy	SART
27/03/2023	: BORGUET André	SART-Stockay
01/04/2023	: NYSSSEN Lucien	SART-Tiège
09/04/2023	: LATOUR Michèle	SART-Nivezé
12/04/2023	: HERMAN Patrick	SART
13/04/2023	: DEBRUS Anne	SART-Nivezé
24/04/2023	: THIRY Jacques	JALHAY
29/04/2023	: KEUFGENS Cécile	JALHAY-Surister
30/04/2023	: DUBOIS Emile	JALHAY-Surister
11/05/2023	: DUSART Christian	SART-Cokaifagne
16/05/2023	: JACOB Marie-Laure	SART-Nivezé
16/05/2023	: LAURENT Francine	SART-Wayai
21/05/2023	: DARIMONT Alfred	JALHAY
29/05/2023	: CLEBANT Renée	SART-Tiège
06/06/2023	: ADANS Henri	JALHAY
20/06/2023	: PIRNAY Michel	SART-Nivezé
30/06/2023	: SENTE Julien	SART
14/06/2023	: BYKENS Jules	SART-Solwaster
24/06/2023	: MARICHAL Paul	SART
26/06/2023	: CONNER Jacqueline	JALHAY
27/06/2023	: DOHOGNE Nadine	SART
27/06/2023	: MINY François	JALHAY
02/07/2023	: NAMECHE Luc	JALHAY
09/07/2023	: THOREZ José	SART
12/07/2023	: BEBRONNE Suzanne	SART-Tiège
12/07/2023	: DEBERG Georgette	JALHAY-Surister
12/07/2023	: MICHEL Marie	SART-Nivezé
17/07/2023	: DELSAUX Josette	SART-Nivezé
31/07/2023	: DOHOGNE Marie Jeanne	SART-Wayai
07/08/2023	: LELOUP Suzanne	SART-Tiège
09/08/2023	: GOHY René	SART
16/08/2023	: RAWAY Mariette	JALHAY-Surister
06/09/2023	: VERSCHUEREN Ghislaine	SART-Tiège



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique le nom des enfants, pour lesquels les parents ont marqué leur accord.





Barrage de la Gileppe

Projet de délimitation des zones de prévention

Enquête publique

Du 29/09/2023 au 30/10/2023

Info : <https://www.jalhay.be>
<https://www.baelen.be>



Décrochage des onduleurs photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques sont une source d'énergie renouvelable de plus en plus populaire. Cependant, il arrive parfois que les onduleurs de ces installations subissent des décrochages. Cela peut entraîner une perte de production d'électricité et, dans certains cas, des dommages à l'installation.



Que faire en cas de décrochage d'onduleur ?

Si vous constatez que votre onduleur s'est déconnecté du réseau, la première chose à faire est de vérifier si le problème vient du réseau ou de l'installation photovoltaïque. Pour cela, vous pouvez contacter RESA le gestionnaire de réseaux sur la commune de Jalhay qui pourra vous fournir des informations sur la situation du réseau.

Les démarches à réaliser auprès de votre installateur

- Vérifier avec l'installateur la conformité de l'installation
- Vérifier si les onduleurs sont bien réglés suivant les paramètres de déconnexion conformes aux prescrits Synergrid

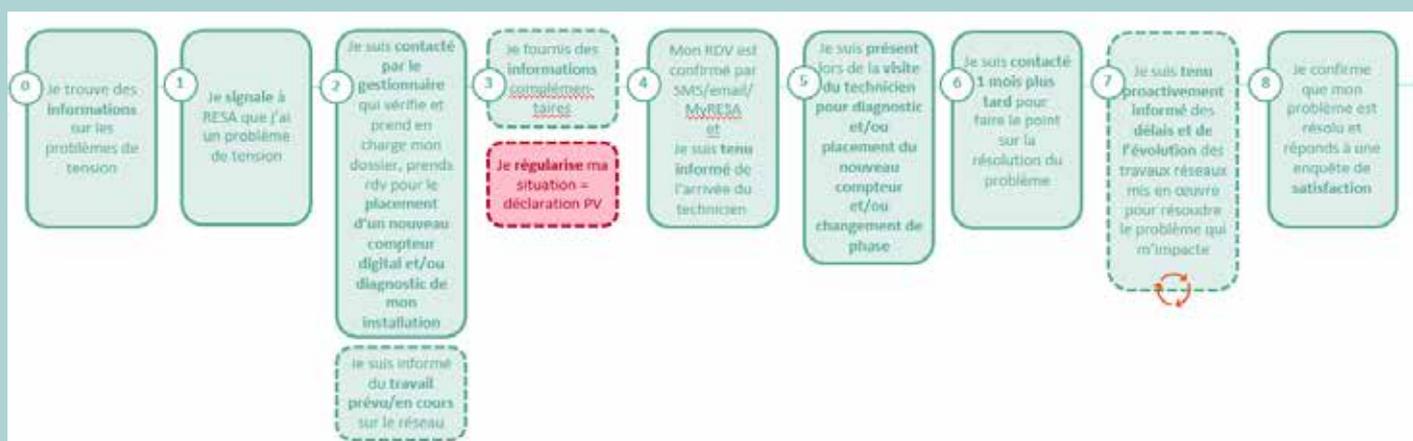
Les démarches à réaliser auprès de RESA

Pour déclarer tout décrochage d'onduleur à RESA, vous pouvez utiliser le formulaire de déclaration de décrochage et de demande d'intervention ci-contre. La déclaration de décrochage permettra également au gestionnaire de réseaux de suivre l'évolution des décrochages sur la commune et de prendre des mesures pour les réduire.

Coordonnée du gestionnaire de réseau : Probleme.Tension@resa.be

Pour en savoir plus : <https://www.resa.be/fr/ma-situation/ma-production-denergie-photovoltaïque/>

Parcours Client – Problème d'injection photovoltaïque





DEMANDE D'INTERVENTION

Problème d'injection sur le réseau BT

Production décentralisée ≤ 10 kVA

INSTALLATION

EAN de prélèvement :

5	4	1	4																
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rue : _____ N° / Boite : _____

Code postal : _____ Localité : _____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ N° / Boite : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Qualité du demandeur : Propriétaire Locataire

Tél. / GSM : _____ Email : _____

PERSONNE DE CONTACT POUR INTERVENTION ÉVENTUELLE SUR SITE

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. / GSM : _____ Email : _____

PROBLÈME RENCONTRÉ

DESCRIPTION DU PROBLÈME & MOTIVATION DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DE RESA

- Je certifie que mon installation est réalisée dans les règles de l'art et que le système de sectionnement automatique de chaque onduleur est réglé de manière à se déconnecter du réseau lorsque l'une des limites suivantes est dépassée :
- Tension minimale instantanée - **184.0 V**
 - Tension maximale moyenne sur 10 minutes - **253.0 V**
 - Tension maximale instantanée - **264.5 V**
 - Toute autre limite applicable C10/11 (limites telles que reprises dans le document Synergrid C10/11 www.synergrid.be)
- Je marque mon accord pour la pose gratuite d'un compteur communicant.
 À titre informatif, ce choix permettra un meilleur diagnostic du problème et aura uniquement un impact positif à votre égard. Sans votre accord, aucune intervention ne sera réalisée concernant votre dossier.

En cas d'intervention, si le personnel RESA constate que l'un ou plusieurs des paramètres ci-dessus n'est/ne sont pas bien réglés, RESA se réserve le droit de facturer des frais d'intervention inutile tels que repris dans ses tarifs.

Document à renvoyer dûment complété via :

e-mail : probleme.tension@resa.be ou par courrier : RESA - Service Clientèle, rue Louvrex 95, 4000 Liège

Fait à : _____

Le

		/			/	2	0		
--	--	---	--	--	---	---	---	--	--

Signature du demandeur (précédée de la mention «lu et approuvé»)

ENVIE DE PAYER MOINS CHER VOTRE ÉNERGIE ?

Économisez grâce à l'achat groupé de gaz et d'électricité
100% verte et belge de la COMMUNE DE JALHAY !



Inscription **gratuite et sans engagement**
jusqu'au 31 octobre 2023



www.jalhay-energie.be



087/84.64.77

Service Énergie - Commune de Jalhay

Pourquoi changer de contrat d'énergie ?

L'union fait la force... et fait également **baisser vos factures** ! C'est sur ce principe que repose l'**achat groupé** lancé par la commune de Jalhay en partenariat avec Wikipower. Après une hausse fulgurante en 2022, les prix de l'énergie ont diminué cette année. Le moment est donc idéal pour revoir votre contrat. Grâce à cette **initiative locale et responsable**, vous pourrez :

- réduire vos factures d'énergie,
- augmenter votre pouvoir d'achat,
- soutenir la filière du renouvelable en Belgique.

Séances d'informations

Mardi 19 septembre à 20h :
Salle de la Jeunesse de Jalhay

Mercredi 18 octobre à 20h :
Salle "La Grange" à Sart

Une question ?

✉ info@jalhay-energie.be

☎ 087/84.64.77



en partenariat avec



PRIMES ÉNERGIE RÉGIONALES NOUVEAU RÉGIME 2023

Envie de rénover votre habitation pour assurer votre confort et votre santé tout en diminuant votre facture énergétique et votre impact écologique ? Pour vous aider à financer vos travaux de rénovation, la région wallonne a adopté un nouveau régime de primes logement plus avantageux depuis le 1er juillet 2023.

Vous retrouverez ci-dessous la liste des travaux concernés selon les différents régimes de prime en vigueur :

	Primes habitation avec audit - 2023	Rénopack sans audit	Primes toiture et petits travaux - 2023 sans audit **	Chauffage/ECS sans audit - 2023 *
AUDIT ÉNERGÉTIQUE				
Audit énergétique	●	○	○	○
ISOLATION DES PAROIS				
Isolation toiture Ets	●	●	●	○
Isolation toiture MO	○	○	●	○
Isolation toiture bio Ets	●	●	●	○
Isolation toiture bio MO	○	○	●	○
Isolation murs	●	○	○	○
Isolation sols	●	○	○	○
Menuiseries extérieures	●	○	●	○
SYSTÈMES				
PAC ECS	●	○	●	●
PAC chauffage ou combi	●	○	○	●
Chaudière biomasse	●	○	○	●
Poêle biomasse	●	○	○	●
Chauffe-eau solaire	●	○	○	●
Ventilation simple flux centralisée	●	○	●	○
Ventilation simple flux décentralisée	●	○	●	○
Ventilation double flux centralisée	●	○	●	○
Ventilation double flux décentralisée	●	○	●	○
Amélioration rendement chauffage	●	○	○	○
Amélioration rendement ECS	●	○	○	○
Chauffage - Isolation conduites	●	○	●	○
Chauffage - Isolation ballon	●	○	●	○
Chauffage - Circulateur variable	●	○	●	○
Chauffage - Nouveau ballon	●	○	●	○
Chauffage - Vannes	●	○	●	○
Chauffage - Thermostat	●	○	●	○
ECS - Nouveau ballon	●	○	●	○
ECS - Isolation conduites	●	○	●	○
ECS - Isolation échangeur externe	●	○	●	○
ECS - Isolation ballon	●	○	●	○

(*) Prime en vigueur jusqu'au 31/08/2026, factures valables jusqu'au 31/12/2025

(**) Pour un montant de travaux inférieur à 6.000 € TVAC et sans limite d'investissement pour les travaux de toiture

	Primes habitation avec audit	Rénopack sans audit	Primes toiture et petits travaux - 2023 **	Chauffage/ECS sans audit *
RÉNOVATION - SALUBRITÉ				
Toitures - Couvertures	●	●	●	●
Toitures - Chapente	●	●	●	●
Toitures - Dispositif EP	●	●	●	●
Murs - Infiltration	●	●	●	●
Murs - Humidité ascensionnelle	●	●	●	●
Murs - Stabilité	●	●	●	●
Sols - Stabilité	●	●	●	●
Mérule	●	●	●	●
Radon	●	●	●	●
Installation électrique	●	●	●	●
Installation gaz	●	●	●	●
Éclairage naturel	●	●	●	●
Ventilation	●	●	●	●
Hauteur sous plafond	●	●	●	●
Escalier intérieur	●	●	●	●
Risque de chute	●	●	●	●
Cheminées	●	●	●	●
Egouttage	●	●	●	●
Toilette	●	●	●	●
Eau potable cuisine	●	●	●	●
Première salle d'eau	●	●	●	●

(*) Prime en vigueur jusqu'au 31/08/2026, factures valables jusqu'au 31/12/2025

(**) Pour un montant de travaux inférieur à 6.000 € TVA et sans limite d'investissement pour les travaux de toiture

	Primes communales
Audit logement (*)	250 €
Chauffe-eau solaire (*)	250 €
Installation photovoltaïque	250 €

(*) Primes cumulables avec celles de la Région Wallonne

Faites vous accompagner GRATUITEMENT sans plus attendre afin d'obtenir plus d'informations concernant le nouveau régime de primes régionales 2023 et les dispositions transitoires ainsi que les procédures, le montant de ces aides et les conditions à remplir.

- **Guichet Service Énergie Jalhay :**
 energie@jalhay.be
 087/379.143
 permanence : tous les jeudi de 17h00 - 20h00
sur rendez-vous obligatoire
- **Guichet Énergie Verviers :**
 guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be
 087/440.360

Pollution lumineuse



Effet sur la nature

En l'espace de quelques décennies seulement, la lumière artificielle est devenue une cause de pollution. Elle menace non seulement d'éteindre nos étoiles, mais pèse aussi de manière lourde sur la biodiversité, la faune et la flore.

Dans la Nature, on observe les effets néfastes de cette lumière trop intensive auprès de plusieurs espèces. Des milliards d'insectes meurent chaque nuit, attirés par la lumière des lampadaires, ils volent autour jusqu'à l'épuisement, les rapaces nocturnes perdent leurs repères et leur cycle naturel...En découle une réaction en chaîne qui touche de manière plus large les différentes espèces animales, dont la nôtre, et végétales.

" Eclairer ce qu'il faut, comme il faut, quand il faut"

sources : www.ascen.be



Et le Ciel...

Il est également de plus en plus difficile d'admirer un ciel étoilé en Belgique tant les sources d'éclairage nocturne sont nombreuses et intenses : lampadaires trop puissants qui éclairent autant le ciel que la chaussée, éclairage des monuments qui débordent largement sur le ciel, affichages publicitaires éclairés toute la nuit...La lumière artificielle devrait être utilisée que là où nous en avons besoin, avec une intensité adaptée.

" Le ciel étoilé fait partie intégrante du patrimoine mondial à préserver" UNESCO, 1992

A l'Administration communale

Depuis 2020, la commune de Jalhay modernise son éclairage public en remplaçant les vieilles ampoules halogènes par des ampoules led. La politique est de remplacer un poteau sur deux par de l'éclairage led dimmé à 50 % sur l'ensemble du territoire de la commune. Sur les 1.300 luminaires, plus de 900 ont été modernisés Outre l'économie d'énergie engendrée, par cette modernisation, en diminuant les points lumineux et un variant l'intensité d'éclairage sur la commune, permet de contribuer à la lutte contre la pollution lumineuse de notre territoire tout en veillant à conserver l'aspect sécuritaire qu'apporte l'éclairage public aux citoyens de la commune de Jalhay.

HÉ LES AMIS !

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR L'IMPACT DE L'ECLAIRAGE SUR L'ENVIRONNEMENT,

Rendez-vous le 14 octobre lors de la Nuit de l'Obscurité

A LA CROIX DU BARON, EN MÊME TEMPS QUE L'OBSERVATION DU CIEL ORGANISÉE PAR L'OFFICE DU TOURISME DE SART, POUR UNE ANIMATION " DYNAMIQUE" PAR LE SERVICE ENERGIE

service énergie : energie@jalhay.be - 087/379.143



**LA NUIT
DE L'OBSCURITÉ** / la nuit 100% nuit !

OBSERVATION ASTRONOMIQUE

**Samedi 14 octobre
20h00 à 23h00**

**Route de la Croix du Baron
(à la fin de la route)
Herbiester - Jalhay**

Entrée libre



*Une organisation de l'Office du Tourisme
en collaboration avec le Groupe Astronomie de Spa*

TRAVAUX

Nos voisins ont du talent

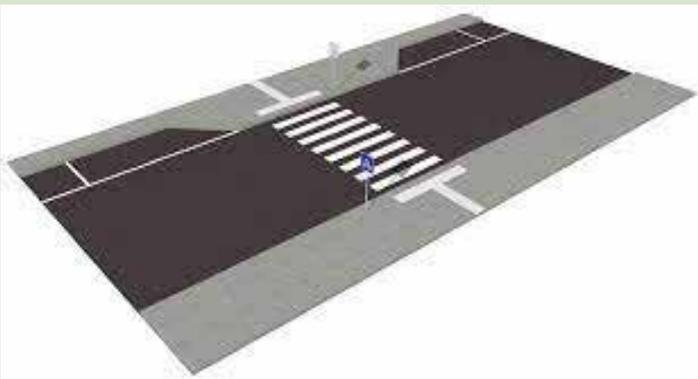
Sans avoir rien demandé, un voisin m'a appelé et demandé si j'avais deux minutes parce qu'il avait quelque chose pour moi. Il est revenu avec un livre à la main, ce livre est un recueil de photos prises dans la commune ou à l'étranger avec un fil conducteur original. Si je connaissais le goût de ce voisin pour la photo, je ne connaissais pas la qualité de ses clichés, son amour de la région, sa passion pour les vaches.



Outre ce voisin particulièrement doué, notre commune regorge de 'voisins' compétents, qu'ils exercent dans le domaine manuel ou plutôt dans le domaine intellectuel. Faire travailler son 'voisin' si même il habite de l'autre côté de la Hoëgne peut s'avérer particulièrement bénéfique, tant pour vous que pour lui, car nous disposons au sein de notre commune de nombreux artisans particulièrement compétents, de services administratifs de haut niveau ou même de concepteurs de haut vol.

Nous ne pouvons malheureusement vous communiquer une liste reprenant leurs noms et spécialités mais en consultant les annonces publicitaires des événements communaux (kermesses, marchés, rallye ...) ou en consultant le site jalahyentreprends.be vous pourrez trouver le spécialiste que vous cherchez, vous verrez ils sont bourrés de talent !

Passages piétons sécurisés



« Le Collège communal a été interpellé par plusieurs citoyens désireux de voir aménager des passages piétons sécurisés aux lieux suivants :

- N640 à Roquez, près du parking de covoiturage de Solwaster
- N640 avenue Jean Gouders à Sart, entre la rue de l'école et Priesville
- N640 avenue Jean Gouders à Sart, au niveau du Proxi Delhaize
- N629 Route de Verviers à Jalhay, au carrefour de la rue des Fosses
- N640 avenue Jean Gouders à Sart, au niveau de la pharmacie

Ces voiries étant des voiries régionales gérées par le Service Public de Wallonie, le Collège a introduit une demande auprès de leurs services.

Leur réponse est identique pour les quatre premières traversées. A ces endroits, la configuration des lieux et les vitesses maximales autorisées empêchent le Spw de créer des passages pour piétons réglementaires, sécurisés et efficaces.

Un passage à ces endroits donnerait aux piétons un faux sentiment de sécurité dû à la priorité et en deviendrait dangereux pour ses utilisateurs.

TRAVAUX

Le SPW nous précise qu'à Roquez, la traversée suggérée a été aménagée afin de signaler la présence potentielle de piétons et de leur permettre une traversée en deux temps, sans toutefois leur accorder la priorité et maintenir un haut niveau de vigilance.

Quant à la demande au niveau du Proxi Delhaize de Sart, le SPW nous indique que cette demande pourrait potentiellement être acceptable et est transmise pour validation dans un autre service interne au SPW. Cette demande suit donc son cours. Espérons qu'elle pourra rencontrer l'approbation des services concernés... »

Ne transformez pas votre compost en restaurant pour rats

Pour gérer ses déchets de manière responsable, de nombreux composts ont été créés, ils permettent de transformer les déchets verts en compost utilisable au jardin, dans les jardinières ou encore dans le potager. Il s'agit d'un substrat de qualité qui favorise l'installation et la croissance des plantes.

Cependant, dans un but d'économie louable, certaines personnes y déposent des restes alimentaires qui se transforment en festin pour certains animaux non désirables tels que les blaireaux, ratons laveurs ou plus souvent encore pour des rats. En effet, certains déchets de cuisines sont très appréciés par ces rongeurs qui y trouvent tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir mais aussi parfois pour élever toute leur petite famille. Certains composts ont d'ailleurs servi de restaurant de choix pour de véritables colonies de rats qui ont fini par s'installer dans tout le voisinage, ce qui, à terme, provoque des problèmes entre personnes.

Pour éviter ces désagréments, ne mettez dans votre compost que les déchets qui ne seront pas utilisés par ces bestioles, évitez donc :

- Le pain sec
- Les restes de viande ou de poissons, ou encore de plats cuisinés
- Les pâtes et le riz cuits
- Les croûtes de fromages

De même, n'installez pas votre composteur à proximité des mangeoires à oiseaux. Les graines qu'ils laissent tomber sont très appréciées des rats.

Vous pouvez également essayer de disséminer autour de votre composteur des substances reconnues comme répulsives : du poivre, des gousses d'ail épluchées, des chiffons imbibés d'huile essentielle d'eucalyptus ou de menthe poivrée, des feuilles de laurier noble, humidifiées et écrasées, des clous de girofle...

Si malgré ces conseils vous êtes envahis par ces animaux, la commune organise chaque année deux opérations de dératisation (au printemps et à l'automne). N'hésitez pas à nous le signaler et un professionnel viendra vous aider.



TOURISME

EXPOSITIONS de la Galerie d'Art DE L'OFFICE DU TOURISME JALHAY-SART

Exposition des élèves de l'Académie René Defossez

Du dimanche 8 septembre
au dimanche 1 octobre 2023



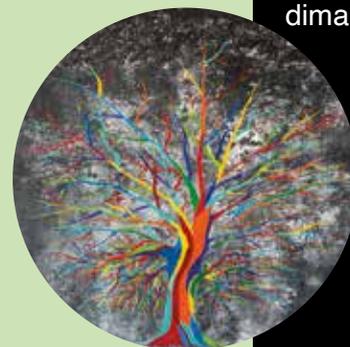
Exposition photos de Bernard DEWAIDE « L'Art où on ne l'attend pas »

Du vendredi 6 octobre au
dimanche 22 octobre 2023



Exposition de peinture de Marie-Ange PAROTTE « Arbor Essence »

Du vendredi 27 octobre au
dimanche 12 novembre 2023



Exposition peinture et bois de Spa de Brigitte DELPORTE « Paysages, abstrait et Bois de Spa »

Du vendredi 17 novembre au
dimanche 3 décembre 2023



Exposition d'Annette HANSOULLE « Entre sculptures et peintures »

Du vendredi 8 au dimanche
24 décembre 2023

TOURISME

Balades guidées

Octobre

Samedi 14 octobre : Balade champignons

Départ : OTJS à 9h15 Durée : 3 heures
Guide : Madame Vanessa AUTUNNO
Emportez un panier et un petit couteau.

Mercredi 25 octobre : « Raconte-moi la nature – balade spéciale enfants »

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes
Durée : de 14h00 à 16h00
Départ : Parking de la Baraque Michel
Chiens calmes tenus en laisse admis
Guide : Monsieur Christian DESART

Infos et réservation à l'office du Tourisme
info@tourismejalhaysart.be

LE RESEAU POINTS-NOEUDS

Réseau constitué d'un maillage dense de voiries qui se croisent à des points-nœuds (carrefours numérotés). Sur le terrain, à chaque carrefour, une balise vous indique le numéro du carrefour et les directions possibles vers les numéros suivants.

La carte des points nœuds de la Province de Liège est disponible à l'Office du Tourisme au prix de 2€



En complément de la nouvelle carte, venez découvrir les 5 itinéraires à accrocher à votre vélo qui vous feront (re)découvrir notre belle région



Rendez-vous sur le site de la Province de Liège Réseau Vélo Points-nœuds Province de Liège



Écoute du brame du cerf

🕒 22, 23, 29 et 30 septembre
1er, 6 et 7 octobre à 18h15
Séance spéciale enfants le
29 septembre à 19h30



📍 Administration
communale
de Jalhay
Inscription obligatoire
au
087/47 47 37
www.tourismejalhaysart.be

📞 Office du Tourisme Jalhay-Sart

📱 Visitjalhay

Venez écouter le cerf bramer !

En prélude à l'écoute sur le terrain, une présentation par un guide vous permettra de mieux comprendre le comportement des cervidés.

Tarif : 7 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservation obligatoire :
087/47 47 37 ou
info@tourismejalhaysart.be

Les 22, 23, 29, 30 septembre à 18h15
Les 1, 6 et 7 octobre à 18h15

Séance spéciale enfants
le 29 septembre à 19h30.

Sart

Sart, localité centrale du ban de Sart et ensuite de l'ancienne commune de Sart-Lez-Spa, est un village riche en patrimoine, implanté dans un paysage pittoresque et varié qui est marqué par la dépression de la Hoëgne et de ses affluents.

Faisant partie de l'ensemble du Haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est, ce territoire se caractérise par des vallées relativement profondes mais évasées, ainsi que par l'alternance de vastes étendues de prairies et de boisements correspondant respectivement aux zones de relief doux et aux versants. Le village de Sart s'inscrit dans ce type de paysage : il est situé sur une crête herbeuse entre la vallée du Wayai au sud (la rivière poursuit son parcours vers Spa), et la Hoëgne qui forme une vallée évasée au nord. Le cœur traditionnel du village a été implanté dans la zone de source de deux affluents (non catégorisés) de la Hoëgne. La présence de sources est une condition de base importante dans le choix de l'emplacement des premiers habitants des villages sur les plateaux et les versants. L'abreuvoir sur la place du marché ou les puits à Priesville et à Ermitage témoignent de l'utilisation passée de l'eau de source.

Structure bocagère

Les sols aux alentours directs du village sont limoneux et perméables, mais aussi caillouteux, ce qui ne se prête pas bien à la production des grandes cultures végétales. Ces conditions naturelles et climatiques expliquent la raison pour laquelle l'agriculture s'est, au cours des derniers siècles, spécialisée dans la culture herbagère liée à l'élevage des vaches laitières. Les surfaces agricoles sont ainsi constituées principalement de prairies permanentes, généralement entourées par des haies. Il s'agit d'un paysage typique de notre région : le bocage. Même si elles sont en voie de disparition, les reliques des anciennes haies agricoles sont toujours perceptibles dans nos paysages et témoignent d'une activité agricole qui persiste depuis des siècles. Néanmoins, ce réseau bocager est moins dense que celui que l'on retrouve dans les principaux paysages bocagers, notamment celui du Pays de Herve. La périphérie éloignée du village est en grande partie constituée de forêts et de zones naturelles. Cela est dû en premier lieu à la nature des sols : au sud du Wayai et à l'est de la Hoëgne (c'est-à-dire au pied du Plateau Fagnard), les sols sont imperméables et humides ... Ce qui a conduit au fil des siècles au développement de vastes étendus de landes pâturées (18^os – 19^o s) et plus tard à la reforestation de ces sols.

Evolution et structure du bâti

Le mot « Sart », très fréquemment employé dans la toponymie wallonne, est l'équivalent du français « essart », qui désigne un endroit défriché. La première mention de l'endroit remonte en 1131 et concerne la paroisse de Sart. Cependant, l'endroit existait déjà bien avant. Sart a été traversé par différents chemins de communication comme celui allant de Tongres à Trèves, dont l'existence était déjà mentionnée au 7^e siècle ... Ou encore par la « Voie du Fer », chemin qui servait à amener le minerai de fer allemand. Comme un des cinq bans composant le marquisat de Franchimont, Sart a connu, au 15^e siècle, son âge d'or grâce aux activités métallurgiques qui s'établissaient dans la vallée de la Hoëgne et du Wayai. Avec la fin de l'activité minière, les Sartoises se sont tournés vers la production agricole.

Comme beaucoup de villages de la haute-Ardenne, Sart peut être considéré comme un village-tas. Aujourd'hui, l'espace bâti du village gravite autour de l'axe nord-sud formé par la Grand'Rue, entre la Place du marché et la rue Alexandre Beaupin, et l'axe ouest-est formé par la N-640 qui rejoint à la fois le proche hameau traditionnel de Priesville, ainsi que le hameau plus récent d'Arzelier (19^o s.). Tout cela forme aujourd'hui une grande unité bâtie. Le noyau traditionnel formé par la Place du marché autour de l'église Saint-Lambert (1441 et 1705), le fameux Perron de Sart (1458) et la ferme-château, communément appelée Château de Sart, est aujourd'hui un peu excentré. En effet, la construction de la route Verviers-Francorchamps (aujourd'hui la N-640), réalisée de 1845 à 1847, a mené à une restructuration du village avec le développement du commerce et de l'habitat autour

de cet axe routier. A une distance de 2,5 km à vol d'oiseau de la Place du marché s'est créé un petit quartier de l'époque industrielle (1850-1950), appelé Sart-Station, à l'intersection entre la route Verviers-Francorchamps et l'ancienne ligne de fer Spa-Stavelot-Gouvy (inauguration en 1867). Ce quartier a vu le jour en 1880, à partir du moment où les trains de la ligne Spa-Stavelot-Gouvy y firent arrêt. Cependant, la gare ne fut construite qu'en 1890. En peu de temps, plusieurs hôtels, habitats et commerces se s'installèrent dans ce quartier. Depuis l'abandon de la ligne de train dans les années 60, le quartier a quelque peu perdu de son importance. Néanmoins, on y trouve encore aujourd'hui, en plus de la fonction résidentielle, quelques activités commerciales et touristiques. Le tracé fait aujourd'hui partie du réseau cyclable de RAVeL.

Avec l'avènement de l'ère automobile, la fonction résidentielle (et touristique) a de plus en plus pris le dessus. Des habitations 4-facades ont mené à un étalement du village, là où la fonction agricole, autrefois un pilier central, a de plus en plus été expulsée de la vie villageoise. Entre 1967 et 1995, un autre projet d'envergure bouleversa à nouveau la structure paysagère du finage de Sart : l'autoroute E42, qui possède deux sorties à proximité du village, en a certainement accentué le développement résidentiel et commercial.

Les conditions naturelles et la proximité des grandes voies de communication à travers les époques historiques ont fortement marqué le village : son histoire, sa vie culturelle et socio-économique. C'est pour cette raison que Sart est ce qu'il est aujourd'hui... un village pittoresque, diversifié et riche en histoire !

Plus infos sur l'histoire de Sart :

<https://www.tourismejalahaysart.be>

<http://www.ishango.eu>

<http://www.sparealites.be/sart>



Structure de l'espace bâti à Sart

- Bâti traditionnel (avant 1850)
- Bâti industriel (1850-1950)
- Noyaux historiques
- Bâti postindustriel (après 1950)



0 250 500 m

Jalhay J'entreprends (JJE) est un groupement d'entrepreneurs habitant Jalhay ou dont l'activité est située sur le territoire communal. JJE compte actuellement près de 150 membres qui ont l'occasion de se réunir 5 fois par an au cours de soirées à thème, de visites de société, de conférences ou d'activités formatrices, de présentations de membres, de partages d'expériences autour d'un repas. Le mot d'ordre de nos réunions est La Convivialité. Jalhay J'entreprends, c'est aussi un site web: www.jalhayjentreprends.be et une page [Facebook](#).



Le 21 avril 2024, Jalhay J'entreprends organise le **salon Jalhay Terre d'entreprise** dont le but est de présenter les savoir-faire présents sur notre belle commune. Pour rappel, en 2018, la première édition a rassemblé 36 entrepreneurs qui ont présenté avec passion à près de 1000 visiteurs leurs métiers aussi variés que maçon, traiteur, infirmier, assureur, esthéticienne, et bien d'autres. Aux détours des allées, les visiteurs ont pu voir comment un ardoisier taille des ardoises, comment réfléchit un architecte de jardin, comment sont réalisés des bijoux, comment est conçue et assemblée une carte électronique.

L'édition 2024 donnera l'occasion à une **quarantaine d'entrepreneurs** de la commune de partager à nouveau la passion qui les anime dans leur métier et la richesse de leurs compétences.

Dès lors, si vous êtes indépendant, réservez dès à présent votre emplacement. Visiteurs ? Venez à la rencontre des entrepreneurs. Le salon se tiendra le dimanche 21 avril à la salle La Grange (Sart-Jalhay). Chaque exposant mettra un point d'honneur à **présenter son métier de façon didactique**, ce qui en fait aussi une **occasion unique pour vos enfants et ados de peut-être découvrir leur futur métier** et dans tous les cas de découvrir notre commune sous un angle différent !

**Si vous êtes entrepreneur,
n'hésitez pas à nous rejoindre !**

info@jalhayjentreprends.be